

COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Date réunion

16/04/2016

Référence :	CR-CM
Edition du :	25/04/2019
Délibération	
Gestionnaire :	ADM - MB

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 AVRIL 2019 A 19 H 30

L'an deux mille dix-neuf, le seize avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemont s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 09 avril 2019

<u>Présents</u>: GINIES Alain, VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, GUILLOT Aimé, GUERIN Sandrine, DUSSERT Jacques, LANG Patrick, MICHEL Raymond, PELLISSIER Laurent, VIARD Richard.

Excusée: GIRAUD Isabelle.

Absent: CHATEL Louis.

Secrétaire de séance : GUERIN Sandrine.



La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Alain GINIES, Maire, qui remercie l'assemblée d'être présente ce soir.

Il excuse ses collègues qui n'ont pu être présent ce soir.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose d'ajouter 1 point supplémentaire => les membres du conseil municipal valident cette proposition.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2019 - le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

Mme GUERIN Sandrine est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Mme BRUN Marlène est nommée secrétaire auxiliaire.



1/ APPROBATION CAO

→ Desserte du massif forestier de « Cotteyssard » : construction d'une route forestière — 4 propositions reçues -

Le Maire rappelle que pour ce dossier la commune est accompagnée par la Coopérative forestière « Coforet ».

Il informe que l'analyse des offres portait sur 2 critères : le prix 60 % et la valeur technique (expérience, moyens matériels et humains, note technique) 40 % et que les travaux avaient été estimés à 221 425,20 €.

Il donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par le Maître d'œuvre et la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis en date du 06 mars 2019, d'analyse des offres en date du 15 mars 2019 et d'une nouvelle séance d'analyse après visite des lieux et confirmation de l'offre en date du 12 avril 2019.

En effet, au vu de la grosse différence de prix entre la SARL CUQUAT TP et les trois autres offres (environ 30 %), il a été demandé à cette société de venir visiter le terrain avec notre AMO étant la seule à ne pas être venue sur place et ensuite de confirmer leur offre.

La Commission propose de retenir SARL CUQUAT TP, pour un montant de 105 593,85 € HT qui obtient la meilleure note.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

2/ APPROBATION AVENANTS CAO

→ Construction et aménagement des services techniques – lot n°10 – avenant n°1

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer un avenant pour le lot n°10 « Cloisons – doublages – plafonds – faux-plafonds » pour les raisons suivantes :

- ❖ En plus value:
 - Travaux sur vestiaire H/F: + 2 909,38€ HT (amélioration des sanitaires)
- Moins value :
 - Travaux sur sanitaire ST: 2909,38€ HT (suppression d'un sanitaire destiné à l'entreprise LAFAY)

Le Maire donne lecture du procès-verbal suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis en date du 12 avril 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avenant n°1 cité ci-dessus de l'entreprise **LAMBDA ISOLATION SAS** pour un montant négatif de **00,00** € **HT**, soit + 0,00 % de variation par l'avenant sur marché initial; le nouveau montant du lot n°10 du marché est de 44 000,00 € HT

→ Construction et aménagement des services techniques – lot n°2 – avenant n°2

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer un avenant pour le lot n°2 « Gros œuvre – maçonnerie » pour les raisons suivantes :

- ❖ En plus value:
 - création d'un muret béton en limite de propriété avec les voisins : + 6 245,00 € HT.

Le Maire donne lecture du procès-verbal suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis en date du 12 avril 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avenant n°2 cité ci-dessus de l'entreprise **TDMI** pour un montant négatif de + 6 245,00 € HT, soit + 3,66 % de variation par l'avenant sur marché initial ; le nouveau montant du lot n°2 du marché est de 181 254,50 € HT

 \rightarrow Marché de service d'assurance au 1^{er} janvier 2016 pour 4 ans – lot n°1 – avenant n°2

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer un avenant pour le lot n°1 « Dommage aux biens » pour la révision de la cotisation afférente aux nouvelles surfaces développées au 31/12/2018.

Le Maire donne lecture du procès-verbal suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis en date du 15 avril 2019.

L'avenant porte sur un montant de 265.41 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avenant n°2 cité ci-dessus de la compagnie d'assurances « GROUPAMA » pour un montant positif de + 265,41 € TTC; le nouveau montant total du marché de service d'assurances – Lot n°1 s'élève à 6824,65 € TTC.

3/ APPROBATION CONSULTATION COMMISSION INTERNE (CCI)

- → Travaux de menuiserie et charpente :
 - Lot 1 Guinguette = menuiseries porte et banque d'accueil travaux pour l'accessibilité PMR;
 - Lot 2 Charpente : réparation de chenaux et bandeaux de toitures au Rivier d'Allemond ;

Le Maire informe que cette consultation n'ayant reçue aucune offre, celle-ci doit être déclarée infructueuse.

Il propose au Conseil Municipal de déclarer cette consultation infructueuse et d'en relancer une nouvelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

- → Travaux de menuiserie et charpente :
 - Lot 1 Création d'un abri devant l'entrée de l'école maternelle ;
 - Lot 2 Modification / Création d'un abri devant l'entrée de l'école primaire ;
 - Lot 3 Création d'un abri bus sur le parking de la Mairie ;

Le Maire informe que cette consultation n'ayant reçue aucune offre, celle-ci doit être déclarée infructueuse.

Il propose au Conseil Municipal de déclarer cette consultation infructueuse et d'en relancer une nouvelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

4/ LANCEMENT DE PROCEDURES DE MARCHES PUBLICS

→ Transport scolaire, périscolaire et autres

Le Maire rappelle que par délibération en date du 31 juillet 2017, le marché de service de transports scolaires réguliers, transports périscolaires occasionnels et transports des habitants de la commune les mercredis aprèsmidi et samedis matin a été confié au groupe PERRAUD pour une période de 3 années.

Ce marché arrivant à échéance à la fin de l'année scolaire 2019/2020, il importe dès à présent de lancer une nouvelle procédure de marché en vue de confier à une société, le transport scolaire régulier, d'une part, le transport périscolaire occasionnel, d'une seconde part et le transport des habitants de la commune les mercredis après-midi et samedis matin, d'autre part.

La prestation comportera 3 lots décrits au paragraphe précédent.

Le marché d'une durée ferme de 1 an, reconductible 2 fois pour une durée de 1 an sans pouvoir excéder 3 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert pour le service de transports scolaires réguliers, transports périscolaires occasionnels et transports des habitants de la commune les mercredis après-midi et samedis matin et autorise le Maire à procéder à la publicité et à réaliser l'ensemble de la procédure.

→ Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et le portage des repas à domicile

Le Maire rappelle que par délibération en date du 31 juillet 2017, le marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et le portage des repas à domicile a été confié à la société VERCORS RESTAURATION pour une période de 3 années.

Ce marché arrivant à échéance, il importe dès à présent de lancer une nouvelle procédure de marché en vue de confier à une entreprise la fabrication et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire les jours de classe d'une part, et pour le portage à domicile de repas tous les jours, d'autre part.

La prestation comportera 2 lots décrits au paragraphe précédent.

Le marché d'une durée ferme de 1 an, reconductible 2 fois pour une durée de 1 an sans pouvoir excéder 3 ans, débutera le 1^{er} septembre 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et le portage des repas à domicile et autorise le Maire à procéder à la publicité et à réaliser l'ensemble de la procédure.

→ Fourniture et acheminement d'énergie électrique

Le Maire rappelle que par délibération en date du 14 décembre 2015, le marché de fourniture et l'acheminement d'énergie électrique (tarifs jaunes) a été confié à la société ENALP pour une période de 3 années renouvelé par délibération en date du 03 décembre 2018, avenant n° 1 pour une période d'une année.

Ce marché arrivant à échéance, il importe dès à présent de lancer une nouvelle procédure de marché en vue de confier à une entreprise la fourniture et l'acheminement d'énergie électrique (tarifs jaunes) des cinq contrats (mairie – groupe Scolaire – restaurant scolaire – piscine / salle polyvalente - camping municipal).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture et l'acheminement d'énergie électrique et autorise le Maire à procéder à la publicité et à réaliser l'ensemble de la procédure.

→ Lancement d'un marché pour mission de Maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un marché à bon de commande pour petites opérations de travaux de voirie et réseaux pour la période 2020/2024.

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 04 mai 2015, le marché de mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un marché à bons de commande pour petites opérations de travaux de voiries et réseaux durant la période 2015/2019 s'achève à la fin de l'année.

Ce marché arrivant à échéance, il importe dès à présent de lancer une nouvelle procédure de marché public en vue de confier à une entreprise cette mission de maîtrise d'œuvre.

La prestation ne sera pas allotie.

Le marché sera d'une durée de 5 ans qui débutera à compter de la notification.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer la consultation pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un marché à bons de commande pour petites opérations de travaux de voiries et réseaux et autorise le Maire à procéder à la publicité et à réaliser l'ensemble de la procédure.

5/ <u>DEMANDES D'ADMISSIONS EN NON VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT</u>

→ Budget Principal:

Le Maire donne lecture du courrier adressé par le Comptable du Trésor Public de Bourg d'Oisans listant les taxes et produits irrécouvrables de 2009 à 2011.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer et donner son accord pour admettre en non valeur la somme de 276,68 € TTC sur un total de 742,18 € TTC. Le delta correspond à des sommes que la commune considère pouvoir recouvrer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour admettre en non valeur cette somme sur le Budget Principal.

→ Budget annexe Eau et assainissement 1 :

Le Maire donne lecture du courrier adressé par le Comptable du Trésor Public de Bourg d'Oisans listant les taxes et produits irrécouvrables de 2008 à 2010.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer et donner son accord pour admettre en non valeur la somme de 6621,88 € TTC sur un total de 7117,16 € TTC. Le delta correspond à des sommes que la commune considère pouvoir recouvrer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour admettre en non valeur cette somme sur le Budget Eau et Assainissement.

→ Budget annexe Eau et assainissement 2 :

Le Maire donne lecture du courrier adressé par le Comptable du Trésor Public de Bourg d'Oisans listant les taxes et produits irrécouvrables de 2011.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer et donner son accord pour admettre en non valeur la somme de 1265,21 € TTC sur un total de 2134,96 € TTC. Le delta correspond à des sommes que la commune considère pouvoir recouvrer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour admettre en non valeur cette somme sur le Budget Eau et Assainissement.

6/ EFFACEMENT DE DETTES

Le Maire informe du courriel de la Trésorerie de Bourg d'Oisans en date du 02 avril 2019 sollicitant l'effacement de la dette d'un contribuable suite à la décision du 15 janvier 2019 de la commission de surendettement des particuliers du département de l'Isère.

Le Maire expose que ce contribuable avait, au profit de la commune, une dette d'une valeur de :

- 209,00 € correspondant à la cantine, l'étude surveillée et la garderie pour les années 2018 et 2019,
- 895,29 € correspondant aux factures d'eau potable pour les années 2017 et 2018.

Suite aux recommandations de la Commission de Surendettement des Particuliers, la Commune se trouve dans l'obligation d'effacer la dette.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'effacement des créances suscitées d'un montant global de 1 104,29 €.

7/ REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire rappelle que chaque année il y a lieu de délibérer sur le montant de l'enveloppe complémentaire pour le versement de la prime liée à la manière de servir et la prime de performance collective du personnel communal sur l'année 2018 pour un versement sur l'année 2019.

Cette prime concerne une part individuelle liée à la manière de servir, une part d'intéressement liée à la performance collective et une part liée aux niveaux de responsabilité exercées.

Le Maire propose de fixer le montant de l'enveloppe à 24 241 € pour 25 agents bénéficiaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

8/ <u>OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE</u>

Le Maire rappelle que la commune est adhérente à l'association des Communes Forestières. Celle-ci propose aux communes de délibérer pour s'opposer à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018, ceci ayant un impact négatif notamment sur la trésorerie de la commune que génèrerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP, d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

9/ CONVENTION REGLANT LES EFFETS DU SERVICE COMMUN SIG AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISANS - AVENANT N°1 – MUTUALISATION RGPD

Le Maire rappelle que le règlement Européen n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), constitue le texte de référence européen en matière de protection des données à caractère personnel. Il a été définitivement adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016. Ses dispositions sont directement applicables dans l'ensemble des 28 États membres de l'Union européenne à compter du 25 mai 2018.

Ce règlement impose d'assurer une protection optimale des données personnelles sous format informatique ou papier à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

Il impose également la nomination d'un délégué à la protection des données personnelles.

Le Maire propose la mutualisation du délégué à la protection des données personnelles et la nomination du responsable SIG de la communauté de communes de l'Oisans, Aymeric Ambert.

Cette mutualisation est formalisée et organisée par une convention de service commun RGPD.

La mutualisation du délégué à la protection des données personnelles engendre la prise en charge de 10 % du coût du service SIG pour les communes signataires de la convention, soit 6099,70 € estimés.

La répartition des coûts entre les communes signataires est faite selon la répartition de la population (DGF) :

Commune	Population DGF	% de répartition	Répartition du fonctionnement RGPD
Allemond	1467	7,04	429,71 €

Il est également prévu un accompagnement par un prestataire extérieur pour la réalisation d'audit dans chaque structure avec un budget de 6000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à désigner monsieur Aymeric Ambert en tant que délégué mutualisé à la protection des données personnelles pour la mairie de Allemond et à signer l'avenant à la convention portant création du service commun RGPD.

10/ TARIFS PREFERENTIELS ENTREES PISCINE POUR LES STRUCTURES D'HEBERGEMENT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune propose chaque année aux grosses structures de la commune (hôtels, structures de plein air) et celles de la Vallée de l'Eau d'Olle, ainsi que les hébergeurs de la commune qui en feront la demande, un tarif préférentiel pour des entrées à la piscine municipale d'Allemond.

Cette année, tous les tarifs de la piscine ont été remodelés.

Le Maire propose pour les structures d'hébergement qui souhaitent faire bénéficier leurs clients de tarifs préférentiels, achètent directement à la caisse de la piscine des forfaits 10 entrées au tarif de 19 €, sans limitation de quantité.

Ces structures ne devront en aucun cas faire des bénéfices sur la vente de ces tickets.

Un courrier sera envoyé à ces structures pour les informer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

11/ RESILIATION BAIL DE LOCATION CONDUIT AVEC MADAME JOSETTE PEYPE

Le Maire rappelle le bail établi à compter du 1^{er} janvier 2006 entre la Commune et Madame Josette PEYPE pour la location d'un appartement communal situé à la résidence Les Tilleuls, 425 route des Fonderies Royales, appartement n° 3 à Allemond.

Suite à la demande de Madame Josette PEYPE, il y a lieu de résilier le bail cité ci-dessus au 11 avril 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la résiliation du bail entre Madame Josette PEYPE et la Commune d'ALLEMOND, la location se terminant le 11 avril 2019.

12/ TARIFS MUSEE DU BOUQUETIN

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre à jour le tarif des objets en vente au musée.

Il ajoute que de nouveaux objets seront en vente au Musée du Bouquetin à compter de l'été 2019.

Il donne lecture des propositions de tarifs :

	A A	
•	AFTER the BATTLE	6,00 €
•	Bougies « Grandes »	3,50 €
•	Bougies « Petites »	2,00 €
•	Carte postale	0,50 €
•	Carte postale dépliant	2,50 €
•	Carte postale 3D	2,50 €
•	Casquette	3,00 €
•	DVD « Le mystère du York MW 126 demeure »	15,00 €
•	DVD « Raconte-moi Allemont »	5,00 €
•	Enveloppe	0,20 €
•	Guide « Les Carnets de la Huppe » = bouquetin des Alpes	8,00 €
•	Guide « Les Carnets de la Huppe » = le chamois	6,00 €

•	Guide « Les Carnets de la Huppe » = marmotte	6,00 €
•	Jeu de 7 familles	5,00 €
•	Livres:	
	o « Guides de terrain indispensables »	6,00 €
	o «Les incontournables balades à pied »	10,00 €
	o « Recettes de montagne »	9,00 €
	o « Je colorie les animaux de nos montagnes »	5,00 €
	o « Fleurs des Alpes »	8,50 €
	o « Fleurs des montagnes »	8,00 €
	o « Fleurs de haute montagne »	8,00 €
	o « Plantes de santé »	8,00 €
	o « Traces et empreintes »	8,00 €
•	Magnet M	2,00 €
•	Magnet XL	3,00 €
•	Magnet XXL	3,50 €
•	Marque pages	0,80 €
•	Mug Allemont	4,00 €
•	Mug fleurs / animaux	3,50 €
•	Peluches	8,00 €
•	Pochette de correspondance	6,00 €
•	Porte-clés peluche	6,00€
•	Poster	7,00 €
•	Règle	2,00 €
•	Répertoire petit modèle	12,00 €
•	Répertoire grand modèle	19,00 €
•	Sac toile imprimée	3,00 €
•	Set de table	4,00 €
•	Set de table 3D	5,00 €
•	Topo Guides « Tour de l'Oisans et des Ecrins »	7,00 €
•	Topo « carte sentiers de l'Oisans »	6,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs tels que présentés.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire procède à un tour de table.

- Murielle VIARD GAUDIN informe que le samedi 20 avril au Foyer Municipal de Bourg d'Oisans aura lieu la projection du film « après-demain » qui sera suivi d'un débat avec une association nouvellement créée et soutenue par la CCO.
- Murielle VIARD GAUDIN informe que samedi matin aura lieu « La Chasse aux Œufs », organisée par le CCAS d'Allemond, pour les enfants de l'école « Les Ardoisières ».
- Raymond MICHEL informe qu'il y a un arbre à abattre au Mollard.

Le Maire donne ensuite la parole à l'assistance.

R.A.S.

Séance levée à 20h20



